

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 326

17 février 2011

### SOMMAIRE

<b>ABN AMRO Multi-Manager Funds</b> .....	<b>15631</b>	<b>Metrotax S.A.</b> .....	<b>15613</b>
<b>Agrati International S.A.</b> .....	<b>15606</b>	<b>MGE Giunchetto Wind Park S.A.</b> .....	<b>15643</b>
<b>Akhdar Investment Group S.A.</b> .....	<b>15604</b>	<b>Omega Fund</b> .....	<b>15618</b>
<b>Alma Finance S.A.</b> .....	<b>15606</b>	<b>Planigo S.A.</b> .....	<b>15632</b>
<b>Batisystem S.à r.l.</b> .....	<b>15610</b>	<b>Radufin S.A.</b> .....	<b>15620</b>
<b>Build Top Hotel S.à r.l.</b> .....	<b>15608</b>	<b>Richard-Group</b> .....	<b>15624</b>
<b>Canford Holding S.A.</b> .....	<b>15608</b>	<b>Rosh Trust International Holding S.A.</b> ...	<b>15630</b>
<b>Consortium de Développement</b> .....	<b>15612</b>	<b>Rosh Trust International S.A.</b> .....	<b>15630</b>
<b>Drifwood International</b> .....	<b>15616</b>	<b>Rotestra Holdings S.A.</b> .....	<b>15636</b>
<b>EEIF Melville S.à r.l.</b> .....	<b>15602</b>	<b>Rotestra Holdings S.A. SPF</b> .....	<b>15636</b>
<b>EFG Consolidated Holdings S.A.</b> .....	<b>15641</b>	<b>Sassoli Group International S.A.</b> .....	<b>15647</b>
<b>EFG Consolidated Holdings S.A.</b> .....	<b>15620</b>	<b>S.E.T.I. Société Européenne de Transac-</b>	
<b>Eurofund</b> .....	<b>15630</b>	<b>tions Immobilières S.A.</b> .....	<b>15610</b>
<b>FinAdmin E.I.G.</b> .....	<b>15617</b>	<b>Snack Capadoce S.à r.l.</b> .....	<b>15645</b>
<b>High Return S.A.</b> .....	<b>15625</b>	<b>Société d'Investissement dans des Entre-</b>	
<b>High Return S.A.</b> .....	<b>15648</b>	<b>prises Touristiques S.A.</b> .....	<b>15604</b>
<b>High Return S.A.</b> .....	<b>15647</b>	<b>Société Financière de Participation Piguier</b>	
<b>High Return S.A.</b> .....	<b>15646</b>	<b>S.A.</b> .....	<b>15622</b>
<b>Immo-Maxma s.à r.l.</b> .....	<b>15648</b>	<b>Tishman Speyer French Core Holdings S.à</b>	
<b>Immo Syndic Raguso S.à r.l.</b> .....	<b>15648</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>15634</b>
<b>Industrial Properties S.A., SPF</b> .....	<b>15648</b>	<b>Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.</b>	
<b>Interail S.A.</b> .....	<b>15623</b>	<b>.....</b>	<b>15639</b>
<b>IP Lux 2 S.à r.l.</b> .....	<b>15614</b>	<b>Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à</b>	
<b>IP Lux 3 S.à r.l.</b> .....	<b>15628</b>	<b>r.l.</b> .....	<b>15641</b>
<b>I &amp; S Coiffure S.à.r.l.</b> .....	<b>15647</b>	<b>UCB Lux S.A.</b> .....	<b>15610</b>
<b>Lexa</b> .....	<b>15644</b>	<b>Vicaro S.A.</b> .....	<b>15634</b>
<b>L.F.L. Investment S.A.</b> .....	<b>15645</b>	<b>Walnut Finances S.à r.l.</b> .....	<b>15625</b>
<b>Macquarie Communications Infrastructu-</b>		<b>W. and B. Concept S.A.</b> .....	<b>15644</b>
<b>re Luxembourg II S.à r.l.</b> .....	<b>15626</b>	<b>Westpark Financial Group S.A.</b> .....	<b>15646</b>
<b>Magfin S.A.</b> .....	<b>15648</b>	<b>Westpark Financial Group S.A.H.</b> .....	<b>15646</b>
<b>MCPS S.A.</b> .....	<b>15625</b>		

**EEIF Melville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.422.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November,

Before the undersigned Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Sébastien PECHEUX, private employee, residing professionally at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, acting in the name and on behalf of Beleggingsmaatschappij Vechtmond I B.V., a Company incorporated under the Laws of the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under number NL-2711 4230 with registered office at Laan van Kronenburg, 8, NL-1183 AS Amstelveen, The Netherlands, by virtue of a proxy given on November 22 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- Beleggingsmaatschappij Vechtmond I B.V. is the sole current shareholder (the "Sole Shareholder") of EEIF Melville S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 105422, incorporated pursuant a notarial deed executed before Notary Gerard Christoffel Antonius Smeets, a civil law notary established in Curaçao, Curaçao, on August 12, 2004, under the name of EEIF (NA2) N.V. The Company's registered office was transferred from Curaçao to Luxembourg with effect as of December 15, 2004, pursuant to a notarial deed of December 15, 2004, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 399 on April 30, 2005; the Articles of the Company have been modified for the last time by deed of Notary Henri Hellinckx on July 27, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1355 on December 9, 2005;

- the capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (12,500.- Euros) represented by one hundred and twenty five (125) shares of one hundred Euros (100.- Euros) each, fully paid;

- the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of association of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 12 November 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 12 November 2010 being only one information for all purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's Sole Manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;

- the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française

L'an deux mil dix, le trente novembre,

Pardevant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

M. Sébastien PECHEUX, employé privé, demeurant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de Beleggingsmaatschappij Vechtmond I B.V., une société existant sous les lois des Pays-Bas, immatriculée auprès du Kamer van Koophandel sous le numéro NL-2711 4230, avec siège social au 8, Laan van Kronenburg, NL-1183 AS Amstelveen, Pays-Bas, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 novembre 2010

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que Beleggingsmaatschappij Vechtmond I B.V., précité est l'Associé Unique actuel ("l'Associé Unique"), de la Société à responsabilité limitée dénommée EEIF Melville S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 105422, constituée suivant acte reçu par Maître Gerard Christoffel Antonius Smeets, Notaire de résidence à Curaçao, Curaçao, en date du 12 août 2004 sous le nom de EEIF (NA2) N.V. Le siège social de la société a été transféré de Curaçao au Luxembourg avec effet au 15 décembre 2004 suivant un acte notarié passé en date du 15 décembre 2004 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 30 avril 2005 sous le numéro 399; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx en date du 27 juillet 2005 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en date du 9 décembre 2005 sous le numéro 1355 (la "Société");

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (12,500.- Euros), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100.- Euros) chacune.

- que l'Associé Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 12 novembre 2010 déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Associé Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 12 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au Gérant Unique de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.PECHEUX, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 02 décembre 2010. Relation: LAC/2010/53652. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2010169102/108.

(100196428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Akhdar Investment Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.142.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Daniel Droesbeke, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg  
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de NATIXIS, ayant son siège social à F- 75013 Paris, 30, avenue Pierre Mendès, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 542044524.

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société anonyme "Akhdar Investment Group S.A.", ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 129142, a été constituée suivant acte reçu le 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1625 du 2 août 2007.

- Que le capital social de la société anonyme "Akhdar Investment Group S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions de EUR 1,- (un Euro), chacune intégralement libérée.

- Que le mandant a parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Akhdar Investment Group S.A."

- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

- Qu'en tant que liquidateur il déclare que les dettes connues ont été payées par le mandant et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

- Que le mandant accorde décharge à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de SGG S.A. au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. DROESBEKE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55539. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010168943/44.

(100196439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Société d'Investissement dans des Entreprises Touristiques S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 8.826.

L'an deux mil dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETE D'INVESTISSEMENT DANS DES ENTREPRISES TOURISTIQUES S.A.», une société ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, Boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte notarié en date 31 décembre 1969, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et

Associations, numéro 47 du 20 mars 1970 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> avril 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 539 du 14 juillet 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arthur LE CONTE, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des 1.100 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, après avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur, ORTIS ASSETS LIMITED, une société de droit de la république des Seychelles, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Republic of Seychelles, dont le numéro IBC est 023322.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, profession, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. LOUTSCH, J.-M. KOLTES, A. LE CONTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54965. Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169398/64.

(100196604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Agrati International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 169, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 31.747.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 16 décembre 2010, LAC/2010/56726 aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "AGRATI INTERNATIONAL S.A. (EN LIQUIDATION)", R.C.S. Luxembourg B 31.747 ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 169, Avenue Gaston Diderich, constitué suivant un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 21 septembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 50 du 12 septembre 1990. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1668 du 21 novembre 2002

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société au 169, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168959/22.

(100196975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Alma Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 95.125.

L'an deux mil dix, le deux décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ALMA FINANCE S.A.», avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 943 du 12 septembre 2003. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 522 du 11 mars 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe PEDRINI, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Reinald LOUTSCH, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel MANEGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000) pour porter le capital social de son montant actuel de CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 5.927.900) à un montant de SIX MILLIONS DEUX CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 6.227.900) par l'émission de TROIS MILLE (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des 3.000 actions par BALLINGER CORPORATION et libération intégrale par apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible détenue par BALLINGER CORPORATION contre la société ALMA FINANCE S.A.

3. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1 des statuts.

4. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs en date du 19 novembre 2010.

Copies des convocations ont été déposées auprès du bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que 59.272 actions sur les 59.279 actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Qu'en conséquence la présente assemblée générale, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000) pour porter le capital social de son montant actuel de CINQ MILLIONS NEUF CENT VINGT-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 5.927.900) à un montant de SIX MILLIONS DEUX CENT VINGTSEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 6.227.900) par l'émission de TROIS MILLE (3.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100), ayant les même droit et obligations que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

Est intervenue aux présentes:

- BALLINGER CORPORATION, une société de droit des Iles Vierges Britanniques (BVI), ayant son siège social à Citco Building, Wickhams Cay, Road Town, BVI,

ici représentée par Monsieur Philippe PEDRINI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 novembre 2010,

laquelle déclare souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de la société «ALMA FINANCE S.A.» pour un montant de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000);

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'existence et la valeur de ladite créance apportées d'un montant total de TROIS CENT MILLE EUROS (EUR 300.000) a été certifiée par un rapport dressé le 29 novembre 2010 par Monsieur Dominique RANSQUIN, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich, qui conclut comme suit:

«5. Conclusion

Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 3.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de ALMA FINANCE S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistrés avec elles.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1.** Le capital social de la société est fixé à SIX MILLIONS DEUX CENT VINGTSEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (EUR 6.227.900) représenté par SOIXANTEDEUX MILLE DEUX SOIXANTE DIX-NEUF (62.279) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. PEDRINI, R. LOUTSCH, E. MANEGA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54964. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168960/91.

(100196601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Build Top Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.185.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 1<sup>er</sup> décembre 2010 que l'associé unique a décidé de:

- Nommer M. Christopher Finn, directeur exécutif, né le 6 juillet 1957 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 2 décembre 2010 et ce pour une période indéterminée;

- Nommer M. David Pearson, directeur, né le 13 décembre 1968 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle 1001, Pennsylvania Avenue NW 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 2 décembre 2010 et ce pour une période indéterminée;

- Nommer M. Sam Block III, directeur, né le 28 décembre 1972 à Tennessee, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour adresse professionnelle Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J6ER Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 2 décembre 2010 et ce pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.,
- M. Christopher Finn,
- M. David Pearson,
- M. Sam Block III

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168997/27.

(100196247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Canford Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 16.805.

—  
L'an deux mille dix, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme existant sous le dénomination sociale «Canford Holding S.A.», régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.805 et constituée suivant acte du notaire Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 juin 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 193, page 9256 durant l'année 1979 (ci-après désignée comme la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 28 mars 2001 suivant une décision du conseil d'administration de la Société pour convertir le capital social en Euro, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 203, page 9735, le 6 février 2002.

Les Statuts de la Société n'ont plus été modifiés depuis cette date.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Désignant Mme Solange Wolter, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Delphine Tempé, Avocate à la Cour demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- a) Renonciation par l'actionnaire unique à son droit de convocation;
- b) Décision de mettre la Société en liquidation;



c) Approbation des états financiers intérimaires couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au jour de la mise en liquidation de la Société (les "Etats Financiers Intérimaires");

d) Vote sur la décharge des organes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif au jour de la mise en liquidation de la Société;

e) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs; et

f) Divers.

Que l'actionnaire unique de la Société est présent à l'assemblée.

Que le nombre d'actions détenues par l'actionnaire unique est indiqué en la liste de présence signée "ne varietur" par l'actionnaire unique, les membres du bureau et le notaire instrumentant, qui restera annexée à la présente minute.

Qu'au vu de la liste de présence prédécrite, il apparaît que les dix mille (10.000) actions émises, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont présentes à la présente assemblée. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur les différents points portés à l'ordre du jour.

Que l'assemblée prend connaissance des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue sous seing privée antérieurement aux présentes; un exemplaire du procès-verbal de cette assemblée restera annexé à la présente minute.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de renoncer à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, et reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour.

De plus, l'actionnaire unique DECIDE que la documentation produite à cette assemblée a été mise à sa disposition dans un délai suffisant afin de lui permettre de prendre pleinement connaissance de celle-ci.

#### *Seconde résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'actionnaire unique DECIDE de procéder à la mise en liquidation de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Un exemplaire des Etats Financiers Intérimaires restera annexé à la présente minute.

#### *Quatrième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE, pour autant que de besoin, de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de nommer en qualité de liquidateur de la Société:

La société IMT International Management S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par les loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 169, rue de Romains, L-8041 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.388, (le "Liquidateur").

Le Liquidateur ainsi nommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser inventaire et peut à ce titre se référer pleinement aux livres comptables de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 29 novembre 2010, tels qu'annexés à la présente minute.

Le Liquidateur pourra sous son unique responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose de tout pouvoir pour les opérations prévues aux Articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les créanciers de la Société suivant l'ordre prescrit par les lois luxembourgeoises en la matière ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement desdits créanciers.

#### *Clôture de l'assemblée*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au membre du bureau, ceux-ci ont signé l'original du présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, D. TEMPE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2010. Relation: LAC/2010/53336. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169016/87.

(100196642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**UCB Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.267.

Par la présente, nous vous informons que le nom exact de Monsieur WATY, administrateur, est Philippe et non Jean-Philippe, avec adresse au 2, Tienne du Peuthy, B-1380 Lasne.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010170803/12.

(100196987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

---

**Batisystem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 74.242.

*Deuxième résolution*

Révocation de M. Willy VAN DEN BOORN, ingénieur, demeurant 87 Benonchamps B-6600 BASTOGNE né le 24/01/1967 à Liège en Belgique au poste de gérant unique.

*Troisième résolution*

Nomination de M. Willy VAN DEN BOORN, ingénieur, demeurant 87 Benonchamps B-6600 BASTOGNE né le 24/01/1967 à Liège en Belgique au poste de gérant technique avec un pouvoir de signature individuelle.

Nomination de Mme Marie BARYGA CAPARRAS, employée, demeurant 107 bis rue de Halling F-57570 RODEMACK née le 07/03/1964 à Thionville en France au poste de gérant administratif avec un pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Windhof le 17.11.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010170893/17.

(100197094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**S.E.T.I. Société Européenne de Transactions Immobilières S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 30.918.

L'an deux mil dix, le six décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «S.E.T.I. Société Européenne de Transactions Immobilières S.A.», avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 22 juin 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 337 du 20 novembre 1989, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro en date du 17 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1348 du 17 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social de la société de «Holding 29» en «Soparfi».

2. Modification afférente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

3. Modification de l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de S.E.T.I. SOCIETE EUROPEENNE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A.»

4. Modification de l'article 17 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société d'un objet «Holding 29» en objet «Soparfi».

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide également de modifier l'article 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de S.E.T.I. SOCIETE EUROPEENNE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix-sept des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ NEUF CENTS EUROS (900.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. AFLALO, M.-L. AFLALO, J. MAMANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54934. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169391/92.

(100196603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Consortium de Développement, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.537.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONSORTIUM DE DEVELOPPEMENT S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 60537, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 août 1997, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations no 657 en date du 25 novembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Sebastiaan BUFFART, employé privé, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer 53 route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings).

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article quatre des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets, des marques déposées et franchises.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.”

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de participation financière avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonyme holding de la loi 1929.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mamer, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: ; Buffart ; Muhovic ; Pache ; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 novembre 2010. Relation: EAC/ 2010/ 14010. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-€.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169061/66.

(100196218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Metrotax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.992.

L'an deux mille dix, le onze novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg, ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société METROTAX S.A., en date du 7 mai 2010, documentée par acte du notaire soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme METROTAX S.A. du 7 mai 2010, le siège social de la Société a été transféré de Luxembourg en Italie, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission

des administrateurs et du commissaire, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été accomplies ainsi qu'il résulte d'un certificat du Registro Delle Imprese du 29 juillet 2010, dont une copie restera annexée aux présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2010 sont devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société METROTAX S.A. auprès du Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51223. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169283/36.

(100196863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**IP Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.953,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.247.

In the year two thousand ten on the fourteenth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law notary residing in Luxembourg.

There appeared:

International Power Luxembourg Finance Limited, a private limited company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP London, United Kingdom, registered with Companies House under number 4940241 (the "Sole Shareholder")

Being here represented by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder, the secretary and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person is the sole Shareholder of the Company IP Lux 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 29 July 2003, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 95247 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 950, page 45569 dated 16 September 2003 and have been amended on 29 November 2005, published on 16 August 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1556, page 74653. (The "Company")

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by four thousand six hundred fifty one Pounds Sterling (GBP 4,651.-) from its present amount of nine thousand three hundred and two Pounds Sterling (GBP 9,302.-) to thirteen thousand nine hundred fifty three Pounds Sterling (GBP 13,953.-), by creating and issuing one (1) new share, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium of two hundred forty five thousand three hundred forty-nine Pounds Sterling (GBP 245,349), to be subscribed and issued as follows:

*Subscription and Payment*

International Power Luxembourg Finance Limited, aforementioned, (the "Subscriber"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for one (1) share of four thousand six hundred fifty one Pounds Sterling (GBP 4,651.-) in the

Company to be issued at par with a share premium of two hundred forty five thousand three hundred forty-nine Pounds Sterling (GBP 245,349) for a total issue price of two hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 250,000) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of two hundred fifty thousand Pounds Sterling (GBP 250,000) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital shall be set thirteen thousand nine hundred fifty three Pounds Sterling (GBP 13,953.-) represented by three (3) shares of four thousand six hundred fifty one Pounds Sterling (GBP 4,651.-) each."

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, she and the Notary, have together signed this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

International Power Luxembourg Finance Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies' House sous le numéro 4940241 ("l'Associé Unique")

Représenté aux présentes par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire, le secrétaire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ledit comparant agissant ès qualité d'Associé Unique de la Société IP Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 29 juillet 2003, ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95247 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 950, page 45569 en date du 16 septembre 2003 et ont été modifiés en date du 29 novembre 2005, publiés le 16 août 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1556, page 74653. (la «Société»)

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2.

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre mille six cent cinquante et une livres anglaises (GBP 4.651,-) pour le porter de son montant actuel de neuf mille trois cent deux livres anglaises (GBP 9.302,-) à treize mille neuf cent cinquante trois livres anglaises (GBP 13.953,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale, ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et à être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission de deux cent quarante cinq mille trois cent quarante neuf livres anglaises (GBP 245.349,-) par voie d'apport en numéraire.

#### *Souscription et libération*

International Power Luxembourg Finance Limited, susmentionnée (le "Souscripteur"), souscrit à une (1) part sociale de quatre mille six cent cinquante et une livres anglaises (GBP 4.651,-) chacune dans la Société à être émises avec une prime d'émission de deux cent quarante cinq mille trois cent quarante neuf livres anglaises (GBP 245.349,-) payées par voie d'apports en numéraire; la preuve que la somme de deux cent cinquante mille livres anglaises (GBP 250.000,-) en

relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé treize mille neuf cent cinquante trois livres anglaises (GBP 13.953,-) représenté par trois (3) parts sociales ayant une valeur nominale quatre mille six cent cinquante et une livres anglaises (GBP 4.651,-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille Euros.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au comparant qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire cet acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56653. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010169229/114.

(100196752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

#### **Drifwood International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.341.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le sept décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de REGENCY BUSINESS BASE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106.686,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 novembre 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée DRIFWOOD INTERNATIONAL, R.C.S. B 134.341, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 74 du 11 janvier 2008;

- que le capital social de la société DRIFWOOD INTERNATIONAL s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que REGENCY BUSINESS BASE S.A., pré-qualifiée, est seule propriétaire des parts sociales;

- que REGENCY BUSINESS BASE S.A., pré-qualifiée, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 octobre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;



- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière de la passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 octobre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE EURO (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54945. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

*Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169089/53.

(100197197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

### **FinAdmin E.I.G., Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités de Capellen.

R.C.S. Luxembourg C 63.

#### *Extrait des résolutions prises par les Membres du Groupement en date du 30 novembre 2010*

En date du 30 novembre 2010, les Membres du Groupement ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer NPG WEALTH MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.191, ayant son siège social à l'adresse suivante: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, ayant l'objet social suivant: La Société a pour objet de: - réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une société d'assurance, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations; - créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine. La Société peut également acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. Elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie; en tant que nouveau Membre du Groupement avec effet au 24 novembre 2010;

- de nommer Holding Kirchberg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.938, ayant son siège social à l'adresse suivante: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, ayant l'objet social suivant: SOPARFI, en tant que nouveau Membre du Groupement avec effet au 24 novembre 2010;

- de nommer Brokerage Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.360, ayant son siège social à l'adresse suivante: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, ayant l'objet social suivant: La Société a pour objet de: -réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, qu'il s'agisse ou non d'une société d'assurance, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations; - créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres, de marques, du know-how et tous droits de propriété intellectuelle de toute origine et de toute forme. La Société peut également acquérir des titres, des marques, du know-how et tous droits de propriété intellectuelles par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement etc, en tant que nouveau Membre du Groupement avec effet au 24 novembre 2010;

- de nommer NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE), une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.887, ayant son siège social à l'adresse suivante: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, ayant l'objet social suivant: Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Aktivitäten die direkt oder indirekt mit dem Erwerb von Beteiligungen an luxemburgischen oder

ausländischen Gesellschaften, sei es durch Brokergesellschaften oder nicht, in welcher Form auch immer diese gegründet sein mögen, zusammenhängen, sowie die Verwaltung, Geschäftsleitung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines aus Vermögenswerten jeglicher Herkunft zusammengestellten Portfolios verwenden, zum Erwerb von Vermögensgegenständen jeglicher Art, zur Investition in solche Vermögenswerte und zu deren Verkauf, seien diese materieller oder immaterieller, beweglicher oder unbeweglicher Natur, insbesondere, Wertpapierportfolios jeglicher (...), en tant que nouveau Membre du Groupement avec effet au 24 novembre 2010;

- de nommer Saphir II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 149.336, ayant son siège social à l'adresse suivante: 38, Parc d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, ayant l'objet social suivant: La Société peut: - réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations; un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers ou à des droits portant sur des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers ou de droits portant sur des biens immobiliers; en tant que nouveau Membre du Groupement avec effet au 24 novembre 2010.

Les membres du Groupement sont donc désormais:

- Altraplan Luxembourg S.A.
- Private Estate Life S.A.
- New PEL S.à r.l.
- LifCorp S.à r.l.
- NPG WEALTH MANAGEMENT S.à r.l.
- Holding Kirchberg S.à r.l.
- Brokerage Invest S.à r.l.
- NewPel Group Central Europe (abgekürzt NPGCE)
- Saphir II Holding S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010

FinADmin E.I.G.

Signature

Référence de publication: 2010169123/69.

(100196893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

### **Omega Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.101.

In the year two thousand ten,

on the second day in the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“State Street Global Advisors Limited”, having its registered office at 20 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HJ, United Kingdom (the “Shareholder”),

here represented by Me Josiane SCHROEDER, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal;

said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the Shareholder and the undersigned Notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of “Omega Fund”, a société d'investissement à capital variable governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on 14 July 1994, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 August 1994. The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 17 September 2001 under private deed as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 November 2001. It is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 48 101 (the “Company”).

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1. to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect;
  2. to approve the appointment of Alter Domus Liquidation Services Sàrl represented by Gérard Becquer and Frank Przygodda as the liquidator of the Company and to determine the powers of the liquidator;
- has requested the Notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder RESOLVES to dissolve and to put the Company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholder RESOLVES to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. represented by Mr Gérard Becquer and Mr Frank Przygodda as the liquidator of the Company and to confer upon the liquidator the broadest powers to carry out the liquidation of the Company in accordance with articles 144 and following of the law of 10th August, 1915, as amended (the "Law").

The liquidator is authorised under his responsibility to delegate to one or several attorneys-in-fact such of his powers, as he deems necessary and appropriate. All acts carried out by the liquidator validly bind the Company by the sole signature of the liquidator.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the proxy holder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,  
le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«State Street Global Advisors Limited», ayant son siège social à 20 Churchill Place, Canary Wharf, Londres E14 5HJ, Royaume Uni, «Actionnaire»),

représentée aux fins des présentes par Me Josiane SCHROEDER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé;

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Actionnaire est le seul et unique actionnaire de «Omega Fund», une société d'investissement à capital variable régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), incorporé le 14 juillet 1994, les statuts de laquelle ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 août 1994. Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 17 septembre 2001 par acte sous seing privé, tels que publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, le 27 novembre 2001. Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 48 101 (la "Société").

L'Actionnaire, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat;
2. d'approuver la nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl représentée par Gérard Becquer et Frank Przygodda comme liquidateur de la Société et de déterminer les pouvoirs du liquidateur.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Actionnaire décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. représentée par Monsieur Gérard Becquer et Monsieur Frank Przygodda comme liquidateur de la Société et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mettre en oeuvre la liquidation de la Société conformément aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

Le liquidateur est autorisé sous sa seule responsabilité à déléguer à un ou plusieurs fondés de pouvoir autant de pouvoirs qu'il l'estime nécessaire et approprié. Tous les actes dressés par le liquidateur engageront valablement la Société par la seule signature du liquidateur.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15403. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010169317/93.

(100196623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société en date du 3 décembre 2010, que le siège social de la Société est transféré du 6 rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg au 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 15 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG Consolidated Holdings S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010170923/14.

(100197019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Radufin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 130.015.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the seventh day of December.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Elodie IANNONE, private employee, residing professionally in Senningerberg,

acting in the name and on behalf of KANOBA S.A., a company having its registered office at 3, Boulevard Royal, L-2520 Luxembourg, registered with the Registrar of Trade and Companies under the number B 109.532,

by virtue of a proxy given on the 24<sup>th</sup> day of November, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "RADUFIN SA", having its registered office at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the sixth day of July, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1889 of the 5<sup>th</sup> day of September, 2007, and the articles of incorporation never modified;

- that the capital of the corporation "RADUFIN SA" is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.-Eur) represented by ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY ONE EURO (31.-Eur) each, fully paid up;
- that KANOBA S.A., aforementioned, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 10<sup>th</sup> day of November, 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 10<sup>th</sup> day of November, 2010 being only one information for all purposes;
- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued shares and/or the shareholders register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

The undersigned notary, who knows and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

#### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1,000.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day first above written.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

KANOBA S.A., une société ayant son siège social à 3, Boulevard Royal, L-2520 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.532,

ici représentée par Madame Elodie IANNONE, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration signée le 24 novembre 2010,

laquelle, après signature ne varietur, par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

que la société RADUFIN SA ayant son siège social à L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1889 du 5 septembre 2007, et que les statuts n'ont pas été modifiés depuis;

- que le capital social de la société RADUFIN SA s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.-EUR) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-Eur) chacune, entièrement libérées;

- que KANOBA SA, précitée, est seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 10 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 10 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ ou du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. IANNONE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54938. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

*Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169367/97.

(100197200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

### **Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.147.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

SIZILIA VENTURES CORP, une société de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Via España and Elvira Mendez Street, Delta Tower, Panama, inscrite au Registre des Sociétés de Panama sous le numéro 1499331, ici représenté par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 27 octobre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

- Que la société anonyme «SOCIETE FINANCIERE DE PARTICIPATION PIGUIER S.A.», ayant son social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 5 novembre 1994, est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous la section B, numéro 48.147. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 269 du 13 mars 2003.

- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un montant d'un million d'euros (1.000.000.-EUR) représenté par mille actions (1.000) d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

- Que la société SIZILIA VENTURES CORP, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

- Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, son mandataire déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

- Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.
- Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au domicile de l'actionnaire où ils seront conservés pendant cinq années.

- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2010. LAC/2010/56489. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169399/46.

(100196727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

### **Interail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.754.

### **DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Sintesi Gam Spa», une société constituée et existant sous le droit italien, établie et ayant son siège social à Viale campania 33 I-20133 Milan (Italie),

ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Valérie WESQUY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «INTERAIL S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 133 754, a été constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2892 du 13 décembre 2007;

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial le 30 octobre 2010, sous le numéro 2336.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à neuf cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit euros (933'858.-EUR) et se trouve représenté par neuf cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit (933'858) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que la mandante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «INTERAIL S.A.», prédésignée.

V.- Que la mandante est devenue successivement propriétaire de toutes les neuf cent trente-trois mille huit cent cinquante-huit (933'858) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que la mandante, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que l'actif restant et notamment la participation dans la société italienne «La Ferroviaria Srl», avec siège social à Preganziol, via Generale Carlo Alberto Dalla Chiesa n.8 constituée en Italie le 14 novembre 1974 avec un capital social de 30.000,- EUR, code fiscal n° 00325710267 est repris par l'actionnaire unique;

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

X.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

XI.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WESQUY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15393. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010169221/56.

(100196539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

### **Richard-Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 127.581.

L'an deux mille dix, le deux décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "RICHARD-GROUP", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127581 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1282 du 27 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HILGER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-5823 Fentange, 15, op der Sterz, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social Luxembourg à L-5823 Fentange, 15, op der Sterz, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:



" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg)." En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169381/52.

(100196219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**High Return S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009997/10.

(110011897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**MCPS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 86.763.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010089/9.

(110011911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Walnut Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.734.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le sept décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Benoît CAILLAUD, avocat, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de REGENCY BUSINESS BASE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 106.686,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 novembre 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société à responsabilité limitée WALNUT FINANCES S.à r.l., R.C.S. B 119.734, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2110 du 11 novembre 2006;

- que le capital social de la société WALNUT FINANCES S.à.r.l s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, entièrement libérées

- que REGENCY BUSINESS BASE S.A., pré-qualifiée, est seule propriétaire des parts sociales;

- que REGENCY BUSINESS BASE S.A., pré-qualifiée, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 octobre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 octobre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ MILLE EURO (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54944. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169511/53.

(100197201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

### **Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 108.793.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

David Remy, employee, with professional address at Luxembourg,

"the proxy"

acting as a special proxy of CPPIB Communications Group International Limited, a company registered under the laws of Bermuda, with registered office at Penboss Building, 50 Parliament Street, 2<sup>nd</sup> Floor, Hamilton HM12, Bermuda;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the "société à responsabilité limitée", "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l.", a limited company having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 108.793, has been incorporated by deed enacted on the 25<sup>th</sup> day of May 2005.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l." amounts currently to EUR 12,500 represented by 500 Shares with a nominal par value of EUR 25 each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l."

IV.- That the mandator as sole shareholder and as liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that it takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the financial statements of the company as at the date of dissolution are hereby approved.

VIII.- That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above-mentioned proxy-holder signed with us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

David Remy, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CPPIB Communications Group International Limited, une société de droit Bermuda, domiciliée au Penboss Building, 50 Parliament Street, 2<sup>nd</sup> Floor, Hamilton HM12, Bermudes;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l.", ayant son siège social à 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108.793, a été constituée suivant acte reçu le 25 mai 2005,

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l.", pré désignée, s'élève actuellement à EUR 12.500, représenté par 500 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Macquarie Communications Infrastructure Luxembourg II S.à r.l."

IV.- Que son mandant en tant qu'associé unique et liquidateur, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute, ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VII.- Que les états financiers de la société à la date de dissolution sont ici approuvés.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. REMY, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15953. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010169266/83.

(100196762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**IP Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 18.750,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.248.

In the year two thousand ten on the fourteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law notary residing in Luxembourg,

There appeared,

International Power Plc, a public limited company incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP London, United Kingdom, registered with Companies House under number 02366963 (the "Sole Shareholder").

Being here represented by Ms Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder, the secretary and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing person is the sole Shareholder of the Company IP Lux 3 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 29 July 2003, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 95248 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 954, page 45754 dated 17 September 2003 and have been amended on 3 July 2008, published on 22 September 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2308, page 110749. ("The Company")

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2.

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by six thousand two hundred fifty Pounds Sterling (GBP 6,250.-) from its present amount of twelve thousand five hundred Pounds Sterling (GBP 12,500.-) to eighteen thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 18,750.-), by creating and issuing one (1) new share, each having the same rights, terms and conditions as the existing shares and to be issued fully paid up with a share premium of one hundred ninety-three thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (GBP 193,750), to be subscribed and issued as follows:

*Subscription and Payment:*

International Power Plc, aforementioned, (the "Subscriber"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for one (1) share in the Company to be issued with a share premium of one hundred ninety-three thousand seven hundred fifty Pounds Sterling (GBP 193,750) for a total issue price of two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000) paid by it through a contribution in cash; proof that the amount of two hundred thousand Pounds Sterling (GBP 200,000) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolution so that henceforth it shall read as follows:

**"Art. 8.** The Company's share capital shall be set at eighteen thousand seven hundred and fifty Pounds Sterling (GBP 18,750.-) represented by three (3) shares with no nominal value."

### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand Euros.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the Notary by her name, first name, civil status and residence, she and the Notary, have together signed this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze décembre,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

International Power Plc, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à Senator House, 85 Queen Victoria Street, EC4V 4DP Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies' House sous le numéro 02366963 ("l'Associé Unique")

Représenté aux présentes par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire, le secrétaire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Ledit comparant agissant ès qualité d'Associé Unique de la Société IP Lux 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 29 juillet 2003, ayant son siège social à 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 95248 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 954, page 45754 en date du 17 septembre 2003 et ont été modifiés en date du 3 juillet 2008, publiés le 22 septembre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2308, page 110749. («La Société»)

L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société par six mille deux cent cinquante livres anglaises (GBP 6.250,-) de son montant actuel de douze mille cinq cent livres anglaises (GBP 12.500,-) à dix-huit mille sept cent cinquante livres anglaises (GBP 18.750,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale, ayant les mêmes droits, termes et conditions que les parts sociales existantes et à être émise et entièrement libérée avec une prime d'émission de cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante livres anglaises (GBP 193.750,-) par voie d'apport en numéraire.

#### *Souscription et Libération*

International Power Plc, susmentionnée (le "Souscripteur"), souscrit à une (1) part sociale dans la Société à être émise avec une prime d'émission de cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante livres anglaises (GBP 193.750,-) payée par voie d'apports en numéraire; la preuve que la somme de deux cent mille livres anglaises (GBP 200.000,-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donné au Notaire, qui accuse expressément réception de la preuve du paiement.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter les décisions prises en vertu de la résolution précédente afin qu'il soit dorénavant lu comme suit:

**"Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé dix-huit mille sept cent cinquante livres anglaises (GBP 18.750,-) représenté par trois (3) parts sociales sans valeur nominale."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement deux mille Euro.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au comparant qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, il a signé avec le notaire cet acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2010169230/111.

(100196735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Eurofund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 58.019.

*Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 23 novembre 2010*

Le conseil d'administration (le «Conseil») d'Eurofund (la «Société») prend acte de la décision de Monsieur Frank Roden de renoncer à son poste d'Administrateur au sein de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Le Conseil décide de pourvoir à son remplacement, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010, par la nomination de Monsieur Paulo Guia, Responsable Relationship Management, BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg, rue de Gasperich, 33 L- 5826 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg. La nomination de Monsieur Paulo Guia sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010170930/16.

(100196996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Rosh Trust International S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Rosh Trust International Holding S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 21.731.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROSH TRUST INTERNATIONAL HOLDING S.A.", ayant son siège social à L8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21 731, constituée suivant acte reçu le 21 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 212 du 8 août 1984.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 2.478 (deux mille quatre cent soixante-dix-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société en ROSH TRUST INTERNATIONAL S.A. et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts, comprenant l'objet social, par le texte suivant:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ROSH TRUST INTERNATIONAL S.A." et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de ROSH TRUST INTERNTIONAL S.A.".

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 4 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010169388/57.

(100196715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**ABN AMRO Multi-Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46B, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.762.

*Extrait de la résolution circulaire du 7 avril 2010*

Par résolution signée en date du 7 avril 2010, le Conseil d'Administration a pris la décision de nommer Messieurs François-Xavier Gennetais, qui est administrateur, au poste de Directeur Général, avec adresse professionnelle, 3, Avenue Hoche, 75008 Paris et Monsieur Bernard Wester, qui est administrateur, au poste de Secrétaire Général, avec adresse professionnelle, 46, Avenue JF Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Ils seront chargés de la gestion journalière de la Sicav à savoir:

Pour Monsieur François-Xavier Gennetais, en tant que Directeur Général:

- prend et met en œuvre toutes les décisions relatives à la gestion quotidienne de la SICAV;
- représente la SICAV;
- applique les décisions prises par le Conseil.

Pour Monsieur Bernard Wester, en tant que Secrétaire Général:

- valide les frais et dépenses de la SICAV et assure leur régulation;
- négocie, conclut et signe tous les documents relatifs à l'ouverture de comptes au nom de la SICAV auprès de ses dépositaires;
- négocie, conclut et signe tous les documents relatifs à la situation fiscale de la SICAV, notamment concernant la TVA;
- négocie, conclut et signe tous les documents relatifs à l'enregistrement transfrontalier initial de la SICAV ainsi qu'à son maintien dans tous les pays validés par le Conseil.

Luxembourg le 7 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ABN AMRO Multi-Manager Funds

Signature

Référence de publication: 2010170876/28.

(100197167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Planigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.774.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLANIGO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 936 du 5 mai 2009. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 28 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2043 du 30 septembre 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony CHOTARD, avec adresse professionnelle à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires en date du 24 novembre 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 401.673 actions représentant l'intégralité du capital souscrit, 400.000 (quatre cent mille) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1) Transfert du siège social à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch et modification afférente de l'article 4 des statuts.

2) Modification de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La Société pourra réaliser toutes opérations commerciales d'achats et de ventes dans les domaines de la prestation de service informatique, l'hébergement de sites Internet, la location ou la sous-location de matériel informatique et plus largement tout négoce de produits informatique et électronique.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, liée directement ou indirectement à son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre, par voie de placement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.



La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

3) Nomination de Madame Josiane MARMONTEL comme administrateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts:

**Art. 4. (Premier alinéa).** Le siège de la Société est établi à Huncherange. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

**Art. 3.** La Société pourra réaliser toutes opérations commerciales d'achats et de ventes dans les domaines de la prestation de service informatique, l'hébergement de sites Internet, la location ou la sous-location de matériel informatique et plus largement tout négoce de produits informatique et électronique.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société pourra participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, liée directement ou indirectement à son objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes. Elle pourra émettre, par voie de placement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur:

Madame Josiane MARMONTEL, née à La Courneuve (France), le 22 novembre 1945, demeurant à F-06190 Roquebrune Cap Martin, 26, avenue Paul Doumer.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Le Conseil d'Administration se compose donc des membres suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.:

- Monsieur Gil GUYOMARD
- Monsieur Antoine GAROZZO

- Madame Josiane MARMONTEL.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article trois des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CHOTARD, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54329. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169343/122.

(100196466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Vicaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 93.101.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 17 janvier 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011010407/14.

(110010664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2011.

---

**Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.950.

---

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 130391,

here represented by Ms. Siyuan Hao, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on November 2, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l." (the Company) with registered office at 3438, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134950, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of December 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 250 dated January 30, 2008, which bylaws have been last amended by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in

Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, of September 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2080 dated October 22, 2009.

II. The Company's share capital is currently fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's object and to consequentially fully restate article 2 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control and the development of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130391,

représentée par Mlle Siyuan Hao, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer French Core Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134950, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 250 du 30 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2080 du 22 octobre 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, et de refondre par la suite l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euros (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hao, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13698. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169455/114.

(100196788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**Rotestra Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Rotestra Holdings S.A.).**

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.024.

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «ROTESTRA HOLDINGS S.A.», ayant son siège social au L-8008 Strassen, route d'Arlon, 20, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 19024, constituée suivant acte du notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 69 du 3 avril 1982. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte d'assemblée générale des actionnaires sous seing privé contenant conversion du capital social en euro, en date du 27 juillet 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 381 du 8 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain TERZI, commerçant, demeurant professionnellement à Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Mademoiselle Romaine TERZI, commerçante, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique TERZIGENGLER, commerçante, demeurant professionnellement à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2.- Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».»

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en ROTESTRA HOLDINGS S.A. SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

4.- Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 5 des statuts.

5.- Modification de l'article 2 alinéa 2 des statuts.

6.- Modification de l'article 3 des statuts.

7.- Suppression de l'article 13 des statuts et renumérotation des articles du numéro 13 à 18.

8.- Suppression du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 13 des statuts.

9.- Modification l'article 14 de statuts.

10.- Modification de l'article 17 des statuts.

11.- Modification de l'article 18 des statuts.

12.- Nomination d'un nouvel administrateur.

13.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(iii) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(iv) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «ROTESTRA HOLDINGS S.A. SPF».

En conséquence le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (Premier alinéa).** «Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «ROTESTRA HOLDINGS S.A. SPF».»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune. Les actions de la société peuvent être créées au choix des propriétaires en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont et resteront nominatives. Le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions, et, le cas échéant, leur cession ou transfert avec la date y afférente.

Les actions de la société ne peuvent être cédées qu'à des investisseurs éligibles tels que décrits à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi précitée:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou

b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (Alinéa 2).** Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.»

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 13 des statuts.

En conséquence, l'assemblée décide de renuméroter les articles du numéro 13 à 18.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 13 des statuts.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

« **Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 18 des statuts comme suit:

« **Art. 18.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

*Douzième résolution*

L'assemblée décide de nommer à la fonction d'administrateur de la société:

Monsieur Richard TERZI, commerçant, né à Luxembourg le 31 décembre 1955, demeurant à L-2510 Strassen, 42, rue Schafstrachen.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. TERZI, R. TERZI, M. TERZI-GENGLER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54963. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010169389/154.

(100196602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.077.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 132374,

here represented by Ms. Siyuan Hao, employee, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on November 2, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133077, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy

of Luxembourg, of October 18, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2779 dated December 1, 2007, which bylaws have not been amended yet.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's object and to consequentially fully restate article 2 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of interests as a general partner in Tishman Speyer Karlshoefe GmbH & Co KG, as well as the administration, the management, the control and the development of such interests. It may further act as general partner to enterprises of the same kind as Tishman Speyer Karlshoefe GmbH & Co KG.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132374,

représentée par Mlle Siyuan Hao, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Karlshoefe G.P. S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133077, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2779 du 1<sup>er</sup> décembre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, et de refondre par la suite l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, en tant qu'associé commandité, dans Tishman Speyer Karlshoefe GmbH & Co KG, ainsi qu'à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de telles participations. Elle peut également agir en tant qu'associé commandité d'entreprises de la même nature que Tishman Speyer Karlshoefe GmbH & Co KG.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.



La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euros (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hao, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13695. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010169463/95.

(100196792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société («l'Assemblée») tenue en date du 15 décembre 2010,

que l'Assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur Fotis ANTONATOS, Administrateur qui prend effet à la date du 15 décembre 2010,

que sont nommés administrateurs,

Monsieur David BARRETT, demeurant au L-1513 Luxembourg, 72 boulevard Prince Félix

et

Monsieur René FALTZ, demeurant professionnellement au L- 1720 Luxembourg, 6 rue Heinrich Heine.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFG Consolidated Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2010170922/20.

(100197005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.925,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.374.

—  
In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 130391,

here represented by Ms. Siyuan Hao, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on November 2, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132374, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of September 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2552 dated November 9, 2007, which bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, of November 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 41 dated January 8, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at seventy-seven thousand nine hundred and twenty-five Euro (EUR 77.925,00) represented by three thousand one hundred and seventeen (3.117) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The sole shareholder resolves to change the Company's object and to consequentially fully restate article 2 of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control and the development of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

In connection with the purposes stated above, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purposes stated above or which promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., une société a responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 130391,

représentée par Mlle Siyuan Hao, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Karlshoefe Holdings S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132374, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2552 du 9 novembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, reçu en date du 20 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 41 du 8 janvier 2008.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-cinq Euro (EUR 77.925,00) représenté par trois mille cent dix-sept (3.117) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société, et de refondre par la suite l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

Dans le cadre des objets indiqués ci-dessus, la Société peut apporter tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt.

En général, la Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social indiqué ci-dessus ou qui favorisent son développement ou son extension.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ mille Euro (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Hao, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010169464/116.

(100196747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

#### **MGE Giunchetto Wind Park S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010094/9.

(110011236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Lexa, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 112.968.

—  
*Extrait des décisions de l'associée unique datées du 9 novembre 2010*

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période illimitée.

Veillez noter que l'associée unique est désormais la société anonyme AltoCumulus, R.C.S. Luxembourg B n° 35 915, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

Luxembourg, le 22/12/2010

Pour extrait et avis sincères et conformes

LEXA

Signature

Référence de publication: 2010170985/18.

(100197044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**W. and B. Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkerrech, Z.I. Potaschberg.  
R.C.S. Luxembourg B 145.680.

—  
Im Jahre zweitausendzehn, den sechzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

hat eine außergewöhnliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "W. and B. Concept S.A.", mit Sitz in L-6661 Born, 23, Hauptstroos, stattgefunden.

Besagte Gesellschaft wurde am 1. April 2009 gegründet gemäss Beurkundung, aufgenommen durch Notar Dr. Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 881 vom 24. April 2009, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 145.680.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris.

Der Vorsitzende bestellt Fräulein Siyuan Isabelle HAO, Angestellte, wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Herrn Werner Josef PLEIN, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54316 Franzenheim, Pluwigersstrasse 35, zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

I.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Zahl der Aktien, die sie besitzen, aus einer Anwesenheitsliste hervorgehen, welche vom Vorsitzenden, von der Schriftführerin und vom unterzeichneten Notar unterschrieben wird. Besagte Anwesenheitsliste wird vorliegender Urkunde beigegeben und mit der Urkunde zur Einregistrierung vorgelegt.

II.- Dass aus der Anwesenheitsliste hervorgeht, dass dreihundertzehn (310) Aktien, welche das gesamte vollständig eingezahlte Kapital von einundreissigtausend (31.000) Euro darstellen, bei der gegenwärtigen außergewöhnlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Versammlung rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

III.- Dass der alleinige Aktionär sich als gültig einberufen betrachtet und darüber hinaus erklärt, ausführlich Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, welche ihm im voraus übermittelt wurde.

IV.- Dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende ist:

*Tagesordnung:*

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Grevenmacher.

2. Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Statuten.

3. Festlegung der neuen Adresse.

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie durch den alleinigen Aktionär folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss:*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach Grevenmacher zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel 2, Absatz 1 der Statuten umzuändern wie folgt:

**"Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz in L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg, 7, Op der Ahlkerrech, festzulegen.

*Erklärung*

Der Bevollmächtigte des alleinigen Aktionärs erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, dass sein Vollmachtgeber der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft ist, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und bescheinigt, dass die Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Lutgen, S. I. Hao, W. J. Plein, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57148. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010169505/64.

(100196854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**L.F.L. Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.123.

—  
AUSZUG

Christian Miers, wohnhaft in 2, Ritschermoorstrasse, D -21706 Drochtersen, Deutschland ist mit Datum zum 15. Februar 2010 von seinem Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft L.F.L. Investment S.A. mit Sitz in 19, Rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer RCS B 90.123 zurückgetreten.

Luxemburg, den 21 Dezember 2010.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010170983/16.

(100197022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

**Snack Capadoce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 8Bis, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.283.

—  
*Assemblée Générale ordinaire du 10/03/2010*

*Deuxième résolution*

Révocation de Mme Turkan KARADENIZ épouse HAKKAN née le 13/04/1983 à Sarrebourg en France demeurant 42 rue JF Kennedy L-4599 DIFFERDANGE de sont poste de gérante.

*Troisième résolution*

Nomination de Mr Turan KARADENIZ né le 15/04/1982 à Sarrebourg en France demeurant 85 rue de Thionville F-57270 UCKANGE en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bettembourg, le 10/03/2010.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2010171027/18.

(100197091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**High Return S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.058.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009998/10.

(110011898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Westpark Financial Group S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Westpark Financial Group S.A.H.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 25.137.

---

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WESTPARK FINANCIAL GROUP S.A.H.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 25137, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1986, publié au Mémorial C numéro 28 du 3 février 1987.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la dénomination de la société en WESTPARK FINANCIAL GROUP S.A. et modification afférente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2) Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 2 des statuts, comprenant l'objet social, par le texte suivant:

"La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "WESTPARK FINANCIAL GROUP S.A." et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de WESTPARK FINANCIAL GROUP S.A.".

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière régie par les dispositions instaurées par le règlement grand-ducal relatif du 24 décembre 1990 concernant les sociétés dites usuellement "soparfi".

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de remplacer l'article 2 des statuts définissant l'objet de la société pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010169514/57.

(100196429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**High Return S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.058.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011009999/10.

(110011899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Sassoli Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.745.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011010192/9.

(110011237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**I & S Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4810 Rodange, 65, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 147.910.

---

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I & S COIFFURE S.à r.l.

Référence de publication: 2011010005/11.

(110011703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**High Return S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 120.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010000/10.

(110011900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Immo Syndic Raguso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4551 Niederkorn, 17, rue des Ecoles.  
R.C.S. Luxembourg B 134.840.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMO SYNDIC RAGUSO S.à r.l.

Référence de publication: 2011010015/11.

(110011704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Immo-Maxma s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4950 Bascharage, 1, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 147.708.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMO-MAXMA S.à r.l.

Référence de publication: 2011010016/11.

(110011705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Industrial Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 11.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011010018/10.

(110011280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---

**Magfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 125.705.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGFIN S.A.

Régis DONATI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011010082/12.

(110011551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

---